



Date de convocation :  
14 octobre 2019

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

Délibération du Conseil  
Municipal  
(D.C.M.) N° 10.9

**Construction de 8  
logements locatifs en  
cœur de village**  
Avenant n°1 au marché  
de travaux - Lot 7

L'an **deux mille dix-neuf** et le **vingt-et-un octobre**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : **Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mmes GÉRARD, SAINT-SUPÉRY, MM. RIVIÈRE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, Mr ROUCH et Mme CAHUZAC.**

Absente : **Mme TONELLO.**

Monsieur **RAMEAU Roger** est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un avenant doit être établi sur le lot n° 7 - Plâtrerie/Faux-Plafonds/Isolation, attribué à la Sarl OLIVEIRA ROGEL, 6 Place de la Tuilerie, 65150 ST LAURENT DE NESTE, dans le cadre du marché de construction de huit logements locatifs en cœur de village.

La modification de la prestation initiale consistant en la fourniture et mise en place d'un faux-plafond en plaques de plâtre en plafond des celliers et du local poubelles. Cette prestation n'était pas prévue initialement au cahier des charges du présent lot.

Monsieur le Maire donne lecture de l'offre de prestation d'intervention faisant apparaître une plus-value de 1 219,48 € HT portant le nouveau montant du lot n° 7 - Plâtrerie/Faux-Plafonds/Isolation à 47 396,60 € HT soit 56 875,92 € TTC.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer quant à cet avenant.

**Oui** l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents :

- d'accepter l'avenant n° 1 au lot n° 7 - Plâtrerie/Faux-Plafonds/Isolation, attribué à la Sarl OLIVEIRA ROGEL, 6 Place de la Tuilerie, 65150 ST LAURENT DE NESTE, dans le cadre du marché de construction de huit logements locatifs en cœur de village portant le nouveau montant à **47 396,60 € HT soit 56 875,92 € TTC** ;
- d'imputer la dépense sur le **budget annexe, section de fonctionnement à l'article 605** ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **24 octobre 2019**

Pour copie conforme,

En Mairie, le **23 octobre 2019**

Le Maire,

Christian SANS

